



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/POL/5

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 28 janvier 2013

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme des activités sectorielles: Propositions pour 2014-15

Objet du document

Le présent document contient les propositions du Bureau concernant les activités sectorielles pour 2014-15, élaborées dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont pris part les mandants tripartites et certaines unités du BIT.

Objectif stratégique pertinent: Renforcer le tripartisme et le dialogue social (Résultat 13: Travail décent dans les secteurs économiques).

Incidences sur le plan des politiques: L'approbation du programme proposé autorisera le Bureau à mener ses activités sectorielles pendant la période biennale 2014-15.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Si le programme est adopté, les crédits correspondants devront être inscrits au programme et budget pour 2014-15.

Suivi nécessaire: Si le programme est adopté, le Bureau devra l'exécuter.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Propositions de programme et de budget pour 2014-15; GB.317/POL/4; GB.312/POL/5.

Introduction

1. Le Programme des activités sectorielles proposé pour 2014-15 a pour but d'aider les mandants à surmonter les problèmes de travail décent dans des secteurs économiques donnés aux niveaux mondial, régional et national grâce à une approche sectorielle appliquée à l'ensemble de l'Agenda du travail décent. A l'issue des consultations tenues avec les mandants tripartites au sein d'organes consultatifs sectoriels ¹, le Bureau propose le programme ci-après pour la période biennale 2014-15.
2. Les activités proposées visent à renforcer l'approche sectorielle de l'OIT dont l'application est prévue dans le cadre stratégique pour 2010-2015 et dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15. Cette approche s'appuie sur: les recommandations des organes consultatifs sectoriels ²; les résolutions de la Conférence internationale du Travail (CIT); les résultats des discussions récurrentes au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008; les conclusions de la Conférence sur l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent ³; les décisions du Conseil d'administration; les conclusions et les points de consensus issus des réunions sectorielles tripartites internationales et des forums de dialogue mondiaux; et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).
3. Le programme proposé comporte deux volets: le premier donne suite aux recommandations formulées par les organes consultatifs sectoriels concernant les politiques et les mesures sectorielles. Le second est composé des activités récurrentes et inscrites d'office au programme, à savoir: l'application des normes et instruments internationaux du travail spécifiques à des secteurs; le suivi des recommandations et conclusions issues des réunions sectorielles; les activités concernant les priorités sectorielles définies dans les programmes par pays de promotion du travail décent; et les mesures prises pour améliorer la cohérence des politiques à l'échelle mondiale et les partenariats stratégiques aux fins de la promotion du travail décent aux niveaux du secteur et de la branche d'activité.

¹ Les organes consultatifs sectoriels (qui sont composés des coordonnateurs gouvernementaux régionaux, des coordonnateurs de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), des représentants des fédérations syndicales mondiales concernées et des partenaires sectoriels de l'OIE, et qui bénéficient de l'appui du Bureau) ont été institués en 2007 pour renforcer le processus de consultation aux fins de l'examen du contenu et des types d'activités sectorielles et pour formuler des recommandations visant à aider le Bureau à établir les priorités des travaux sectoriels (voir le document GB.298/12(Rev.), paragr. 40).

² En réponse aux conclusions de l'évaluation indépendante de haut niveau effectuée en 2012 concernant l'approche sectorielle du travail décent de l'OIT, le Bureau a donné des indications précises aux organes consultatifs sectoriels sur la meilleure façon d'intégrer les autres facteurs déterminant les priorités des travaux sectoriels qui découlent de l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

³ BIT: *Compte rendu provisoire* n° 13, Rapport de la Commission de l'égalité, Sixième question à l'ordre du jour: L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent (discussion générale), 98^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 2009.

4. Le programme est conçu comme un ensemble complet; toutefois, pour le secteur du pétrole et du gaz, il contient deux propositions concurrentes dont une seule pourra être retenue (voir le projet de décision figurant au paragraphe 18 b) et le tableau de l'annexe)⁴.

L'approche sectorielle du travail décent: difficultés et perspectives

5. A l'heure de la mondialisation et du progrès technique, les secteurs sont en constante évolution et de nouvelles formes d'organisation de la production et des relations professionnelles se développent. Les changements rapides qui touchent le monde du travail – en particulier la réorganisation de la production en fonction des chaînes d'approvisionnement mondiales, la décentralisation du dialogue social aux niveaux de l'entreprise et de la branche d'activité et les incidences de la crise mondiale de l'emploi sur certains secteurs économiques – entraînent l'émergence de nouvelles formes d'emploi et modalités de travail qui ont des effets différents selon les secteurs. Il est donc d'autant plus important et nécessaire de mettre au point, au niveau sectoriel, des nouvelles formes de dialogue social et des mesures d'intervention innovantes.
6. Pour accomplir cette tâche, le Bureau examine les besoins et les difficultés rencontrés dans 22 secteurs différents, répartis en huit groupes⁵, en appliquant une approche sectorielle du travail décent. Les activités inscrites au programme sectoriel contribuent directement à la réalisation du résultat 13 prévu dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 tout en assurant une étroite coordination avec d'autres résultats. Cela permet d'atteindre conjointement les résultats grâce à l'appui solide et opportun fourni aux mandants sectoriels en vue de la mise en œuvre des normes et outils sectoriels et de l'élaboration d'orientations générales et de plans d'action au service du travail décent au niveau sectoriel. Le programme sera exécuté avec un soin particulier accordé à la question de l'égalité entre hommes et femmes, aux recommandations de l'évaluation indépendante de 2012 portant sur une approche sectorielle du travail décent et à la Déclaration sur les entreprises multinationales.

Le programme proposé pour 2014-15

7. Dans le cadre du Programme des activités sectorielles proposé pour 2014-15, la recherche de consensus, le développement de connaissances, le renforcement des capacités des mandants tripartites et l'amélioration de la cohérence des politiques et des partenariats stratégiques permettront d'atteindre les résultats prévus.

⁴ Les participants au Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière (Genève, 12-13 décembre 2012) ont recommandé la tenue pendant la période 2014-15 d'une réunion d'experts en vue de l'adoption d'un recueil de directives pratiques ou de principes directeurs. Pour permettre au Conseil d'administration, s'il le souhaite, de prendre une décision sur ce point, le projet de décision contient un énoncé demandant expressément au Bureau de tenir soit une réunion sectorielle tripartite (comme l'ont recommandé les organes consultatifs sectoriels en septembre 2012), soit une réunion d'experts en vue de l'adoption d'un recueil de directives pratiques ou de principes directeurs (comme il a été recommandé dans le cadre du Forum de dialogue mondial en décembre 2012). Voir les documents GB.317/POL/4 et GDFOGI/2012/11. Pour une vue d'ensemble des différences entre ces deux types de réunions, voir le document GB.312/POL/5.

⁵ Ces huit groupes sont: i) agriculture, alimentation et foresterie; ii) éducation et recherche; iii) énergie et mines; iv) infrastructure, construction et industries connexes; v) secteur manufacturier; vi) services du secteur privé; vii) fonction publique, services de distribution et santé; et viii) activités maritimes et transports.

Recherche d'un consensus entre les mandants sur des questions fondamentales dans le cadre de réunions tripartites sectorielles, de forums de dialogue mondiaux et de réunions d'experts

8. Le Bureau préconise le dialogue social entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs aux fins de l'adoption de conclusions ou de points de consensus sur des questions fondamentales ou nouvelles dans des secteurs donnés. Sur la base des recommandations des organes consultatifs sectoriels, le Bureau propose la tenue de réunions sectorielles mondiales en 2014-15 pour les secteurs suivants: commerce, construction, industries mécaniques et électrotechniques, médias et culture, pétrole et gaz ⁶, services des postes et télécommunications, fonction publique, textiles, secteur maritime (transports maritimes) et transports (routiers) (voir les thèmes choisis figurant dans l'annexe). Les résultats de ces réunions favoriseraient la mise au point de futurs programmes et serviraient à l'élaboration de politiques concernant les thèmes choisis, aux niveaux international, régional et national.
9. Par ailleurs, le Bureau facilite la formation de consensus entre les mandants tripartites en vue de l'adoption de nouveaux outils sectoriels qui contribuent à l'application de normes sectorielles. Sur la base des recommandations des organes consultatifs sectoriels, le Bureau propose la tenue de deux réunions d'experts, l'une en vue de l'examen et de l'adoption de nouveaux principes directeurs pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, et l'autre en vue de l'examen et de l'adoption de lignes directrices sur l'application des dispositions de la convention du travail maritime, 2006, concernant la sécurité et la santé au travail.
10. En outre, le Bureau apporte un soutien à l'élaboration de politiques sectorielles au niveau régional en tenant les mandants informés des recommandations et des nouveaux outils sectoriels adoptés aux réunions sectorielles internationales. En 2014-15, le Bureau propose d'organiser des ateliers régionaux tripartites sur les industries chimiques, l'éducation, les services financiers et les industries extractives (voir l'annexe). Les résultats de ces ateliers fourniraient des orientations pratiques en vue de l'application des futurs programmes sectoriels au niveau des pays.

Développement et partage des connaissances, recherche appliquée, collecte et analyse de données

11. A chaque période biennale, le Bureau analyse les nouvelles tendances et les difficultés rencontrées dans des branches d'activité et des secteurs de service donnés, dans le monde entier. Suite aux discussions des organes consultatifs sectoriels, des travaux de recherche dans les industries chimiques (secteur du verre), les services de santé, le tabac et le secteur maritime (transport par voie maritime et par voies de navigation intérieures) seraient entrepris lors de la prochaine période biennale. En outre, les résultats de travaux déjà menés dans le secteur de la production de métaux de base, les industries extractives et le secteur du pétrole et du gaz seront diffusés dans le cadre d'activités de partage de connaissances s'appuyant, autant que possible, sur les nouvelles technologies qui augmentent la rentabilité de l'exercice. Les conclusions des travaux de recherche serviraient à l'élaboration de politiques et à la mise au point de futurs programmes dans les secteurs visés tant sur le plan international qu'au niveau du pays.
12. Le Bureau mènerait également, en vue des prochaines périodes biennales, des travaux préparatoires consistant en l'élaboration d'outils sectoriels révisés afin d'améliorer la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert et les ports ainsi que dans le secteur de la

⁶ Voir le paragr. 4 ci-dessus.

construction et de la réparation navales. Il serait par ailleurs élaboré des projets d'outils de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire (visant l'agriculture et les secteurs alimentaires) et d'outils de promotion d'un tourisme socialement responsable.

13. Le Bureau propose de faire, secteur par secteur, l'inventaire des tendances concernant les formes d'emploi atypiques pour mieux comprendre les effets de celles-ci sur les principes et droits fondamentaux au travail et afin de recenser et diffuser les bonnes pratiques en matière de réglementation de ces formes d'emploi. Les analyses, les solutions et les stratégies sectorielles qui seraient en outre fournies alimenteraient des discussions de plus large portée au sein de l'Organisation.

Renforcement des capacités des mandants tripartites

14. A la demande des mandants tripartites nationaux et conformément aux priorités définies dans les programmes par pays de promotion du travail décent, le Bureau renforce les capacités des mandants tripartites dans le domaine du travail décent, au niveau sectoriel, par des cours de formation, une assistance technique et des activités promotionnelles. La capacité des mandants de résoudre les problèmes de travail décent dans des secteurs donnés sera aussi traitée dans le cadre de projets de coopération technique.
15. Dans le cadre de ses activités récurrentes et inscrites d'office au programme, le Bureau fournit une assistance en vue de la ratification et de la mise en œuvre effective des conventions et recommandations de l'OIT applicables au niveau sectoriel et encouragera l'utilisation et l'application des recueils de directives pratiques, des principes directeurs et des outils sectoriels ⁷ qui fournissent des orientations pratiques aux mandants sur des questions précises dans des secteurs comme l'agriculture, le commerce, la construction, l'éducation, la foresterie, les services de santé, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, les industries extractives, le secteur maritime (transports, activités portuaires, pêche), les industries mécaniques et électrotechniques (gestion des déchets électroniques), les services des postes et télécommunications, la fonction publique, les transports (ferroviaires et routiers), ainsi que les services de distribution.

Cohérence des politiques et partenariats stratégiques

16. Le Bureau va par ailleurs développer des partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales pour renforcer la cohérence des politiques et des programmes dans différents secteurs, dans le cadre de ses activités récurrentes et inscrites d'office. En 2014-15, des normes, politiques et programmes sectoriels seront mis en œuvre en commun avec, notamment: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (agriculture, pêche, alimentation, foresterie); l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (aviation civile); l'Organisation maritime internationale (OMI) (transports maritimes, activités portuaires, pêche, fabrication de matériel de transport); l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (éducation, hôtellerie, restauration et tourisme); le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (commerce, services de santé, transports routiers); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (éducation, médias, culture, arts graphiques); l'équipe spéciale sur la culture et le développement du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) (médias, culture, arts graphiques); le Programme des Nations Unies pour les

⁷ On trouvera une vue d'ensemble des outils spécifiques aux secteurs récemment élaborés dans le document GB.316/POL/INF/1 et la liste complète des normes et outils sectoriels à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/sector/lang--en/index.htm>.

établissements humains (ONU-Habitat) (construction); ONU-Eau (services de distribution); l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) (hôtellerie, restauration et tourisme); l'Union postale universelle (UPU) (services postaux); l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (services de santé, transports maritimes, tabac); l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (médias, culture, arts graphiques); ainsi que la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement (infrastructure, construction et secteurs connexes).

17. Le Bureau continuera à participer aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, en particulier dans le contexte de l'initiative «Défi Faim Zéro» du Secrétaire général de l'ONU, et à ceux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale afin de contribuer aux efforts déployés pour mettre en place des moyens de subsistance durables et assurer la sécurité alimentaire par ces moyens. Dans ses travaux se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement et au programme de développement pour l'après-2015, le Bureau accordera une attention particulière aux dimensions sectorielles du travail décent.

Projet de décision

18. Le Conseil d'administration:

- a) *approuve le Programme d'activités sectorielles proposé pour 2014-15, sous réserve que la Conférence entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2014-15;*
- b) *décide d'inscrire au programme la tenue d'une [réunion d'experts chargés d'adopter un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs] [réunion sectorielle tripartite] sur les aspects techniques, les compétences et la sécurité et la santé au travail dans des conditions climatiques extrêmes dans le secteur du pétrole et du gaz⁸; et*
- c) *demande au Bureau d'encourager les gouvernements de tous les Etats Membres à participer aux réunions sectorielles tripartites en 2014-15.*

⁸ Voir le paragr. 4.

Annexe

Programme des activités sectorielles pour 2014-15

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
RESSOURCES NATURELLES ET BRANCHES D'ACTIVITÉ		
Agriculture, alimentation et foresterie		
Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux	- Elaboration d'un projet d'outil de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables, axé sur les secteurs agroalimentaires, lequel: - renforcera les capacités des mandants de traiter les questions de travail décent dans ces secteurs au niveau national; et - servira de base à la contribution du BIT aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, créée par le Secrétaire général de l'ONU, et à ceux d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans les domaines de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire. Le projet d'outil serait présenté, pour examen et adoption, à une réunion d'experts qui aurait lieu pendant la période 2016-17.	- Renforcement des capacités des mandants en vue de la mise en œuvre de normes et d'outils sectoriels comme le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (2010), compte tenu du plan d'action adopté par la Conférence internationale du Travail à sa 97^e session (2008) sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté. - Soutien à une approche intégrée du travail décent visant à assurer des moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire grâce à: - une participation active aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, en particulier dans le cadre de l'initiative «Défi Faim Zéro», de la mise au point du programme de développement pour l'après-2015 et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale; - la promotion du travail décent dans la chaîne de valeur agroalimentaire de certains pays afin d'accroître la résilience et la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, en collaboration avec la FAO, le Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées.

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Produits alimentaires, boissons, tabac	2. Elaboration et partage de connaissances au moyen: – de la généralisation et de la diffusion de bonnes pratiques visant à résoudre les problèmes de travail décent dans l'agriculture en général et dans la culture du tabac en particulier, en vue de l'élaboration de politiques prévoyant des solutions durables de remplacement de la culture du tabac. – de la révision, de la mise à jour et de la diffusion de données sur les tendances de l'emploi dans le secteur du tabac.	3. Dans le cadre d'activités interinstitutions: – contribution constante et crédible à la discussion menée au titre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, communication de données objectives et vérifiables sur toutes les questions liées à l'emploi; – amélioration de la coordination avec les organisations multilatérales compétentes comme le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et l'Equipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac pour répondre aux préoccupations des mandants tripartites de l'OIT dans le secteur du tabac; – les intérêts des mandants tripartites de l'OIT sont représentés lors des manifestations multilatérales et nationales au cours desquelles les conséquences sociales et économiques des politiques de lutte contre le tabac sont examinées, à savoir à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, aux réunions des groupes de travail de la convention-cadre, etc.
Foresterie, bois, pâte à papier et papier		4. Renforcement des capacités des mandants en vue de la mise en œuvre de normes et d'outils sectoriels comme les <i>Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie</i>, 2006. 5. Amélioration de la cohérence des politiques avec la FAO aux fins de la promotion du travail décent dans ce secteur.
Energie et mines		
Industries extractives (charbon, autres activités minières)	3. Elaboration d'un projet de recueil de directives pratiques portant révision du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert, 1991, afin de tenir compte des avancées techniques et de principes comme l'évaluation des risques. Le projet serait soumis pour examen et adoption à une réunion d'experts en 2016-17.	6. Renforcement des capacités des mandants en vue: – de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, et l'utilisation d'outils sectoriels; et – du recensement des problèmes et des mesures spécifiques d'amélioration en matière de sécurité et de santé au travail dans les mines lors d'un atelier régional. 7. Les mandants tripartites débattent, sur un forum électronique de partage de connaissances (notamment grâce à la technologie des webinaires et des téléconférences), des résultats de l'évaluation des incidences sur le travail des nouvelles technologies de réduction de l'empreinte carbone dans les industries extractives, menée en 2012-13.

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Production de pétrole et de gaz, raffinage du pétrole	4. Les mandants tripartites examinent les aspects techniques, les compétences et la sécurité et la santé au travail dans des conditions climatiques extrêmes dans le secteur du pétrole et du gaz, dans le cadre: – d'une réunion d'experts chargés d'adopter un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs ¹; ou – d'une réunion sectorielle tripartite.	8. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un atelier national tripartite, les bonnes pratiques permettant le strict respect des lois et règlements sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement du secteur du pétrole et du gaz ².
Infrastructure, construction et secteurs connexes		
Construction	5. Les mandants tripartites débattent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial, des bonnes pratiques et des difficultés de la promotion du travail décent – en particulier dans les domaines de la sécurité et de la santé – dans les projets d'infrastructures (notamment pour les transports et l'énergie), comme l'illustre l'infrastructure des manifestations sportives telles que les Jeux olympiques et la Coupe du monde de la FIFA. Un modèle d'intervention est mis au point et appliqué à titre d'essai pendant la préparation des Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro, dans le cadre des recherches effectuées pour le forum de dialogue mondial.	9. Renforcement des capacités des mandants en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988. 10. L'élaboration de programmes est encouragée avec ONU-Habitat, avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis, ainsi qu'avec les banques régionales de développement, pour promouvoir le travail décent dans le secteur.

¹ Le Bureau a formulé cette proposition afin que le Conseil d'administration puisse décider s'il souhaite suivre la recommandation faite à l'occasion du Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière (12-13 décembre 2012) ou celle qui a été formulée par les organes consultatifs avant la tenue de ce forum. Voir le paragr. 4.

² Suivi de la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution (2009).

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Secteur manufacturier		
Production de métaux de base		11. Les mandants tripartites débattent, sur un forum électronique de partage de connaissances (notamment grâce à la technologie des webinaires et des téléconférences), des résultats de l'Etude des besoins futurs de compétences dans la production de métaux de base qui a été menée en 2012-13.
Industries chimiques	6. Les mandants tripartites débattent, lors d'un atelier régional organisé en Amérique latine ³, de la restructuration et de ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique. 7. Le progrès technique et ses effets sur la structure de l'emploi dans le secteur du verre font l'objet d'une étude.	
Industries mécaniques et électrotechniques	8. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique.	12. Renforcement des capacités des mandants et amélioration de la collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, dans le cadre du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE), pour ce qui est de la gestion des déchets électroniques.
Fabrication de matériel de transport	9. Elaboration d'un nouveau projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales. Le projet serait soumis pour examen et adoption à une réunion d'experts en 2016-17.	13. Un soutien est fourni aux mandants tripartites en vue de l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la démolition de navires, en collaboration avec l'OMI.
Industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	10. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , la question des salaires et du temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure, en fonction de la situation nationale.	

³ Suivi de la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique (2011).

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
SERVICES PRIVÉS ET PUBLICS		
Education et recherche		
Education et recherche	11. Renforcement des capacités des mandants aux fins de l'utilisation du manuel du BIT intitulé <i>Manuel des bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante</i> (2012), dans le cadre d'un atelier sous-régional qui se tiendrait en Amérique latine, en 2014, et en Afrique, en 2015.	14. Examen des Rapports sur l'application de la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, et de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 1997, soumis par les gouvernements et les organisations nationales représentant les enseignants et leurs employeurs, à l'occasion de la 12^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant, qui doit se tenir à Genève en 2015. 15. Promotion des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (2013), en collaboration avec d'autres unités du BIT, l'UNESCO et l'OCDE ⁴. 16. Organisation de la Journée mondiale des enseignant(e)s en collaboration avec l'UNESCO, et poursuite de la collaboration avec l'Equipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous.

⁴ Suivi de la Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (12-15 novembre 2013).

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Fonction publique, services de distribution et santé		
Services de santé	12. Analyse, dans le cadre de travaux de recherche , des conséquences pour les services de santé nationaux de la mise en œuvre de socles de protection sociale.	17. Renforcement des capacités des mandants en vue de l'élaboration d'une approche intégrée visant à améliorer le cadre de travail dans les services de santé dans deux pays choisis, en collaboration avec d'autres unités du BIT, des partenaires, l'OMS et ONUSIDA, au moyen de la promotion de normes et d'outils sectoriels comme: le <i>ILO/WHO Joint Global Framework for National Occupational Health Programmes for Health Workers</i>; les <i>Directives conjointes OMS-OIT-ONUSIDA sur l'amélioration de l'accès des professionnels de la santé aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien pour le VIH et la TB</i>; les <i>Directives générales sur la violence au travail dans le secteur de la santé</i>; la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977, ainsi que la recommandation n° 157 qui l'accompagne; et le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) appliqué au secteur de la santé (<i>HealthWISE</i>). 18. Renforcement des capacités des mandants en vue de promouvoir le dialogue social dans le secteur de la santé par la mise au point, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT de Turin (Centre de Turin), de programmes de formation fondés sur le manuel intitulé <i>Social dialogue in the health services: A tool for practical guidance – The handbook for practitioners</i> (2005).
Fonction publique	13. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , les répercussions de la crise financière sur la négociation collective dans la fonction publique et d'autres obstacles au développement de bonnes relations professionnelles.	19. Renforcement des capacités des mandants en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, dans quatre pays au moyen des outils mis au point pendant la période 2011-12. La priorité sera accordée aux pays: – qui ont inscrit la convention n° 151 sur la liste des priorités définies dans leur programme par pays de promotion du travail décent ou dans leur stratégie nationale; – qui ont récemment ratifié la convention n° 151 ou ont prévu de le faire pendant la période biennale.
Services de distribution (eau, gaz, électricité)	14. Renforcement des capacités des mandants pour promouvoir des mécanismes de dialogue social dans le secteur des services de distribution de certains pays, à l'aide du manuel de formation du BIT consacré à la promotion du dialogue social au niveau national (2004).	20. Amélioration de la coopération avec ONU-Eau en vue de promouvoir le travail décent, y compris dans le domaine de l'élaboration de programmes, notamment par la célébration de la Journée mondiale de l'eau, en collaboration avec d'autres unités du BIT.

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Services du secteur privé		
Commerce	15. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , les effets de la diversification des relations d'emploi sur le travail décent et la compétitivité dans le commerce de détail.	21. Renforcement des capacités des mandants grâce à la diffusion de directives sur le VIH/sida concernant le secteur du commerce de détail, dans deux pays, en collaboration avec d'autres unités du BIT et ONUSIDA.
Services financiers, services professionnels	16. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un atelier sous-régional , la réforme du secteur financier qui prévoit des mesures de soutien à l'emploi pour les employés de ce secteur, notamment des stratégies de développement des compétences, avec une représentation des mandants tripartites au niveau mondial.	
Hôtellerie, restauration et tourisme	17. Un projet d'outil sur le travail décent et le tourisme socialement responsable, qui pourrait servir de base à une réunion lors d'une prochaine période biennale, est élaboré en étroite collaboration avec d'autres unités du BIT et l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'OCDE. Ce projet s'appuierait sur les travaux de recherche et d'évaluation existants figurant dans les documents de travail et études qui seront disponibles d'ici à la fin de 2013.	22. Renforcement des capacités des mandants dans trois pays au moyen de normes et d'outils comme: les <i>Outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme</i> (2011); le manuel de l'enseignant et de l'élève sur la réduction de la pauvreté par le tourisme (<i>Teacher and learner handbook on poverty reduction through tourism</i>) (2012); le <i>Guide consacré au VIH/sida dans le secteur du tourisme (HIV and AIDS: Guide for the tourism sector)</i> (2012); le <i>Guide pour les maisons d'hôtes, les petits hôtels et les restaurants (Guide for guesthouses, small hotels and restaurants)</i> , (2013); et la convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991, ainsi que la recommandation n° 179 qui l'accompagne. 23. Organisation d'activités communes avec l'OMT, l'OCDE et le Centre du commerce international, et poursuite de la collaboration avec le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement.

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Médias, culture, arts graphiques	18. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture (à l'exclusion du sous-secteur des arts graphiques).	24. Afin d'encourager les ratifications, les questions liées à la Convention internationale OIT/UNESCO/OMPI sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961) et au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (OMPI, 2012) sont examinées par les gouvernements, les organisations représentant les artistes interprètes ou exécutants et leurs employeurs, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion, à l'occasion de la 21^e session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome qui doit se tenir à Genève (en 2014 ou 2015). 25. En collaboration avec l'équipe spéciale sur la culture et le développement du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), des contributions techniques sont apportées en vue de l'élaboration d'un document commun de l'équipe sur le thème de la culture dans le processus de développement de l'après-2015; et, en collaboration avec l'UNESCO, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département de l'information de l'ONU, un soutien est fourni dans le cadre des travaux concernant le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adopté le 13 avril 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
Services des postes et télécommunications	19. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial , la nature des relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel.	26. Renforcement des capacités des mandants grâce à l'utilisation du <i>Recueil de lignes directrices sur le VIH et le SIDA dans le secteur postal</i>, dans deux pays. 27. Amélioration de la cohérence des programmes avec l'Union postale universelle en vue de la promotion du travail décent dans le secteur par la mise en œuvre du plan d'action de l'UPU et d'autres outils.

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
ACTIVITES MARITIMES ET TRANSPORTS		
Activités maritimes et transports		
Secteur maritime (pêche)	20. Présentation à une réunion d'experts , pour examen et adoption, des Directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.	28. A l'aide d'outils sectoriels et en collaboration avec d'autres unités du BIT, la FAO et d'autres organisations internationales, renforcement des capacités des mandants tripartites en vue de: – la ratification de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, conformément au plan d'action (2011-2016) et aux conseils dispensés dans le cadre du Forum de dialogue mondial sur la promotion de la convention n° 188 (mai 2013); – la mise en œuvre de la convention n° 188 ou l'alignement des lois et règlements nationaux sur les dispositions de la convention, dans certains pays, en collaboration avec les bureaux extérieurs de l'OIT; et – la promotion des publications FAO/OIT/OMI.
Secteur maritime (transport maritime)	21. Présentation à une réunion d'experts , pour examen et adoption, du projet de lignes directrices sur l'application des dispositions concernant la sécurité et la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006. 22. Mise à jour, en 2014, du montant minimum du salaire de base des matelots qualifiés par la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime .	29. A l'aide d'outils sectoriels et en collaboration avec d'autres unités du BIT, l'OMI et d'autres organisations internationales, renforcement des capacités des mandants en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006, et de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003. 30. Mise à jour régulière de la base de données sur l'abandon de gens de mer. 31. Contributions techniques en vue de la révision du <i>Guide médical international de bord de l'OMS</i> .
Secteur maritime (voies de navigation intérieure)	23. Les conditions de travail dans le secteur des voies de navigation intérieure font l'objet, sous réserve des ressources disponibles, d'une enquête aux niveaux mondial et régional qui ferait suite aux travaux accomplis pendant la période 2012–13 et pourrait servir de base à une réunion, lors d'une prochaine période biennale, en vue de l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur.	

Secteurs	Recommandations des organes consultatifs sectoriels	Activités récurrentes et inscrites d'office au programme
Secteur maritime (activités portuaires)	24. Elaboration d'une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports (2003). Cette nouvelle version serait présentée à une réunion d'experts, pour examen et adoption, en 2016–17. 25. Conduite d'une enquête, sur la base d'un questionnaire, concernant l'évolution de l'âge de la retraite des travailleurs portuaires.	32. Renforcement des capacités des mandants en vue de l'application d'outils sectoriels comme: les <i>Directives sur la formation dans le secteur portuaire</i> (2011); le <i>Recueil de directives pratiques OIT/OMI sur la sûreté dans les ports</i> (2003); et le programme de formation des travailleurs portuaires (Portworker Development Programme). 33. Les Directives OMI/OIT/ONU/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, qui se rapportent à tous les secteurs de transport, sont finalisées et mises en œuvre conjointement.
Transports (routiers)	26. Les mandants tripartites examinent, dans le cadre d'une réunion sectorielle tripartite, les questions prioritaires relatives à la sécurité et à la santé dans les deux secteurs du transport routier de passagers et du transport routier de marchandises, notamment le VIH/sida, les contrôles aux rayons X effectués aux frontières et les Directives OMI/OIT/ONU/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport.	34. Renforcement des capacités des mandants au moyen des <i>Outils de formation sur le VIH/SIDA pour le secteur du transport routier</i> (2008), en collaboration avec d'autres unités du BIT et ONUSIDA.
Transports (ferroviaires)		35. Renforcement des capacités des mandants au moyen des <i>Outils de formation sur le VIH/SIDA pour le secteur du transport ferroviaire (Toolkit on HIV/AIDS for the railway sector)</i> (2010) et d'autres outils sectoriels, en collaboration avec d'autres unités du BIT et ONUSIDA.
Transports (aviation civile)		36. Renforcement de la collaboration avec l'OACI dans le cadre du suivi du Forum de dialogue mondial de 2013 consacré à l'aviation civile, notamment pour une étude des répercussions de la restructuration du secteur de l'aviation sur l'emploi et les pratiques en matière de sécurité.